

**Association des parents d'élèves de l'Ecole Communale
d'Hennuyères**

Procès verbal de la séance du 20 septembre 2017

Présents : Mr Joseph Trenson, Mme Carine, Mme Maud, Nicolas Jacquet, Sandrine Flament, Bénédicte Mélon, Isabelle Beaussart, Marie Roba, Stéphanie Herman, Cindy Decooman, Gaëlle Vervack, Séverine Verlinden, Sylvie Themelin, Vero Bortels, Sandrine Roosens, Nicolas Czetwertynski, Layla Mrabtifi, Tiphaine Van Renterghem, Delhay Marie

1ère partie à 19h30 : accueil des nouveaux membres

1. Mot de bienvenue et présentation de chaque membre.
Chacun se présente lors d'un tour de table.
2. Election du bureau : le bureau est réélu :
Président : Nicolas Jacquet
Vice Présidente : Sandrine Flament
Trésorière : Isabelle Beaussart
Secrétaire : Stéphanie Herman
3. Festivités de l'année:
 - 15/10 : la brocante
 - 17/12: Petit déjeuner cougnou
 - 2/03: le souper spaghetti
 - 26/05 : fancy fair
 - La vente des fleurs en avril - mai pour payer le chapiteau de la fancy fair
 - le carnet PUB distribué pour annoncer la fancy fair

2eme partie : en présence du Directeur et de l'équipe éducative

1. Rentrée scolaire :
Dans les classes maternelles : il y a 128 enfants. Depuis le pacte d'excellence, l'école peut avoir 7 enseignantes temps plein + un mi-temps. Pour le moment, le mi-temps supplémentaire est à l'école communale de Steenkerke. Dès que le nombre d'enfants passera à 132, il sera possible d'avoir un mi-temps supplémentaire et de dédoubler la classe d'accueil.
En primaire : il y a 226 enfants. Pour permettre de dédoubler toutes les classes primaires, le pouvoir organisateur subsidie le salaire du 12^{ème} enseignant.

La rentrée scolaire est excellente.

2. Projet de l'année : aménagement des cours de récréation
Pour permettre aux enfants d'avoir une cour de récréation incitant au jeu, il est envisagé de réaliser des peintures au sol et de mettre à disposition des jeux (construits, achetés, donnés, ...). Un partenariat avec l'école Saint Gabriel de

Braine-Le-Comte est envisagé. Les élèves de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année travailleront ensemble sur l'élaboration d'un règlement des cours de récréation.

Pour la petite cour sur le côté du nouveau bâtiment : elle n'est pas encore aménagée. Dans l'attente, les enfants du primaire sont partagés en 3 groupes et utilisent à tour de rôle la cour, le terrain de tennis, le terrain de foot.

3. Pour le cours d'éveil : afin de permettre une cohérence et un suivi dans la matière à travers les années scolaires, les institutrices avec la direction ont travaillé sur le programme à répartir de la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire.

4. Organisation des cours philosophiques :

Lorsque les enfants participent à un cours de religion peu fréquenté, les enfants de plusieurs classes sont rassemblés. Ces enfants doivent quitter leur classe pour suivre ce cours pendant les cours généraux. Les enseignants ne donnent pas de nouvelles matières mais les enfants sont absents pendant des exercices complémentaires.

Le cours de citoyenneté obligatoire sera donné par le professeur de religion catholique et le professeur de moral. Ils suivent une formation continue (sur 2 ans) et s'engagent à suivre la neutralité.

5. Classe de dépaysement :

- Les enfants de 4^{ème} primaire sont partis à Bouillon : le voyage s'est très bien déroulé. Les institutrices y retourneront l'année prochaine.
- Les enfants de 1^{ère} primaire partiront à la mer
- Les enfants de 6^{ème} primaire partiront au ski.

6. Parking avant :

Il est demandé à tous les parents de ne pas se garer sur les emplacements handicapés afin de les laisser libre pour les parents / grand-parents en ayant réellement besoin. Il est demandé à la police de passer régulièrement pour donner des PV aux parents mal stationnés.

Pour sécuriser le trottoir du côté du module, il sera demandé à la commune de placer un panneau miroir.

7. Garderie: les tarifs ont été augmentés.

- Le matin : la garderie est dorénavant payante : 0,85 euros pour le matin
- L'après-midi : la garderie est à 0,85 euros de l'heure à partir de 16h et 12h le mercredi

Pour rappel :

- côté primaire, le matin, les parents ne peuvent pas entrer dans l'école.
- Pour l'après midi : les primaires sortent à 15h35 et les enfants du côté maternel sont en classe jusqu'à 15h45 pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants des 2 côtés.

8. Cours de néerlandais: les cours reprennent en octobre. Si des parents souhaitent inscrire leur enfant, ils peuvent passer au bureau pour demander le document
9. Repas du midi: il y a une nouvelle équipe

10. Brocante : cette année, la date est placée en octobre.

- L'organisation de la brocante est prise en charge par les classes de 6^{ème} primaire : inscription, affiches, gestion des espaces de brocante. C'est l'occasion pour les enfants de travailler sur la thématique.
- L'AP s'occupe du bar, des hot-dogs et de la vente des bonbons

Pour les festivités de l'année : l'école va contacter la commune pour demander tout le matériel nécessaire de l'année.

11. Divers :

- Un courrier sera envoyé à tous les parents pour expliquer le principe d'achats des bonnets pour la piscine.
- Il est demandé qu'un document explicatif soit distribué pour expliquer l'action viva for life.
- En cas de problèmes dans l'école, le directeur invite les parents à venir le voir directement sans passer par les réseaux sociaux ou dans des discussions dans la cour.